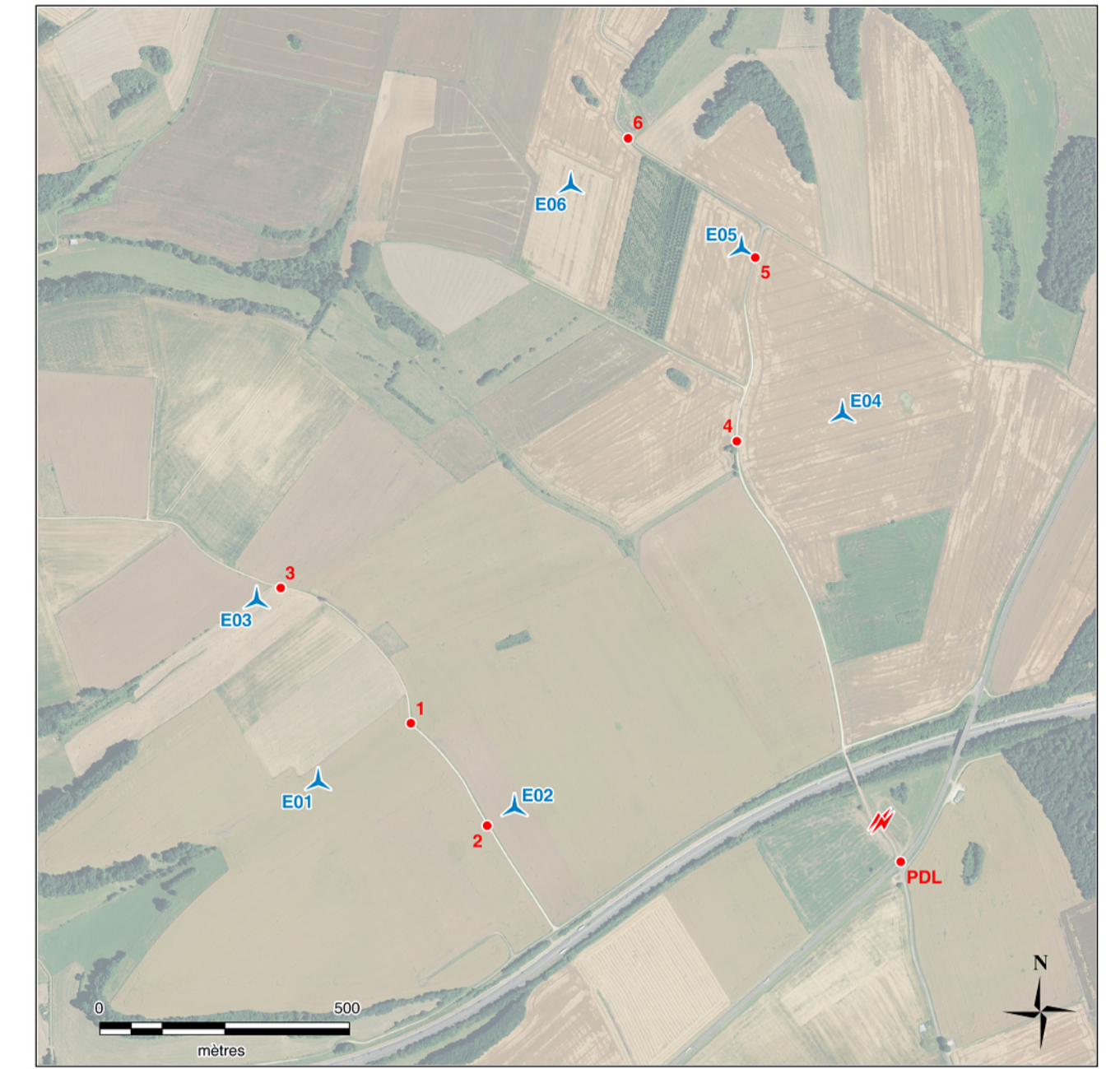
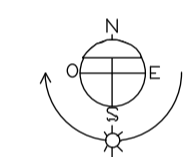


Situation prises de vues (1/12500ème)



LÉGENDE

- Raccordement électrique sur site
- Limite parcellaire du cadastre
- Parcelle construite concernée par l'AE
- Parcelle survolée concernée par l'AE
- Aire de levage ou de manoeuvre
Chemin à renforcer ou à créer
- Survol maximal des pales : diam 65 m
Fondation maximale : diam 23 m



Modifications

Première édition	A	10 décembre 2018	Demande d'autorisation environnementale - version provisoire
Indice	Date	Modifications	

Maître d'ouvrage **BORALEX S.A.R.L.**
représenté par **M. Patrick DECOSTRE, Gérant**
71, avenue Jean Jaurès
62575 BLENEDECQUES

Opération **PROJET DU PARC ÉOLIEN DE BONNECOURT-CHAUFFOURT**
sur les communes de Bonnacourt (52360) et Chauffourt (52140)

Dossier: DL-1019

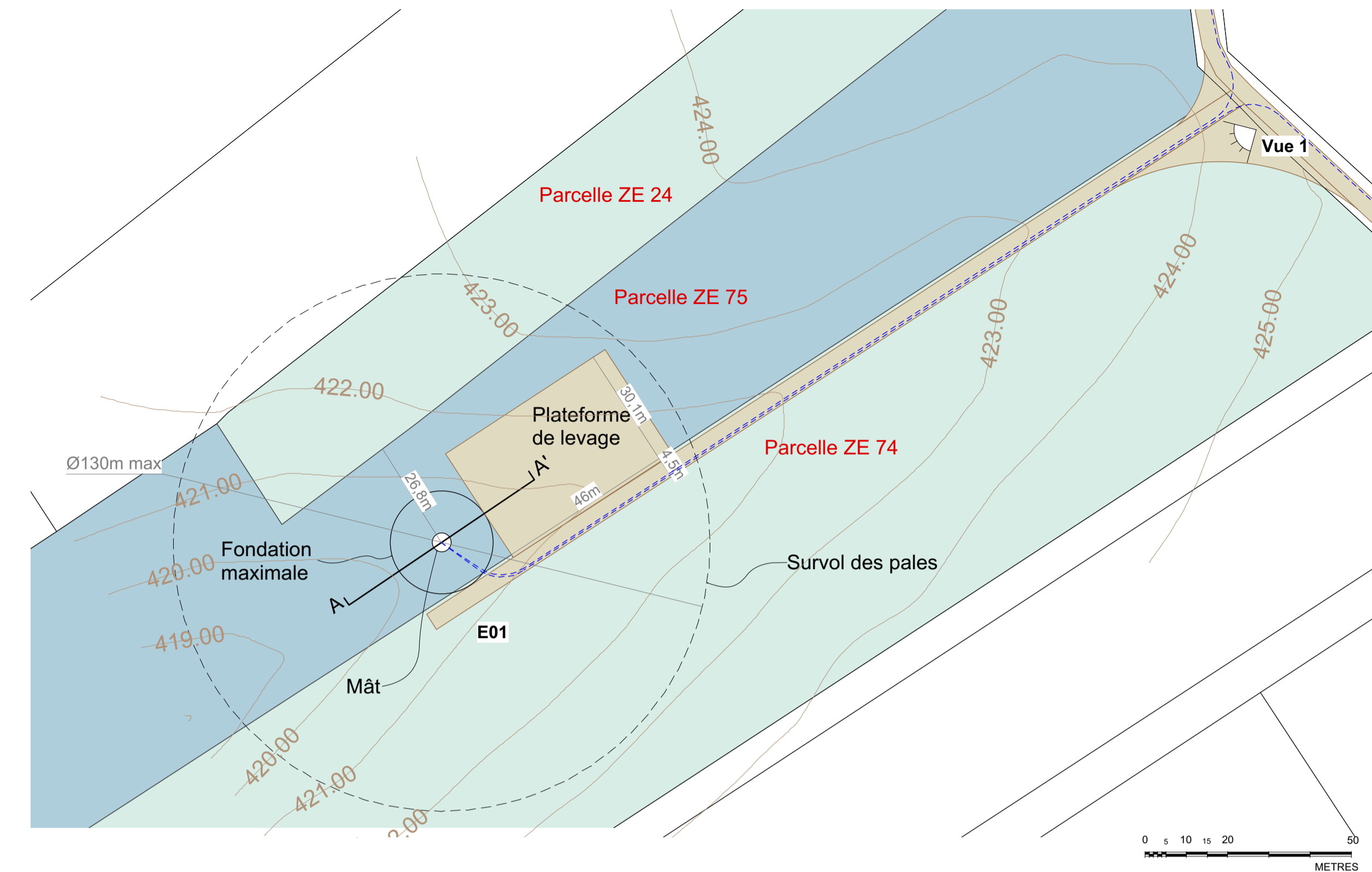
Document **Demande d'autorisation environnementale ÉOLIENNES**

AE 10.2 et AE 10.6

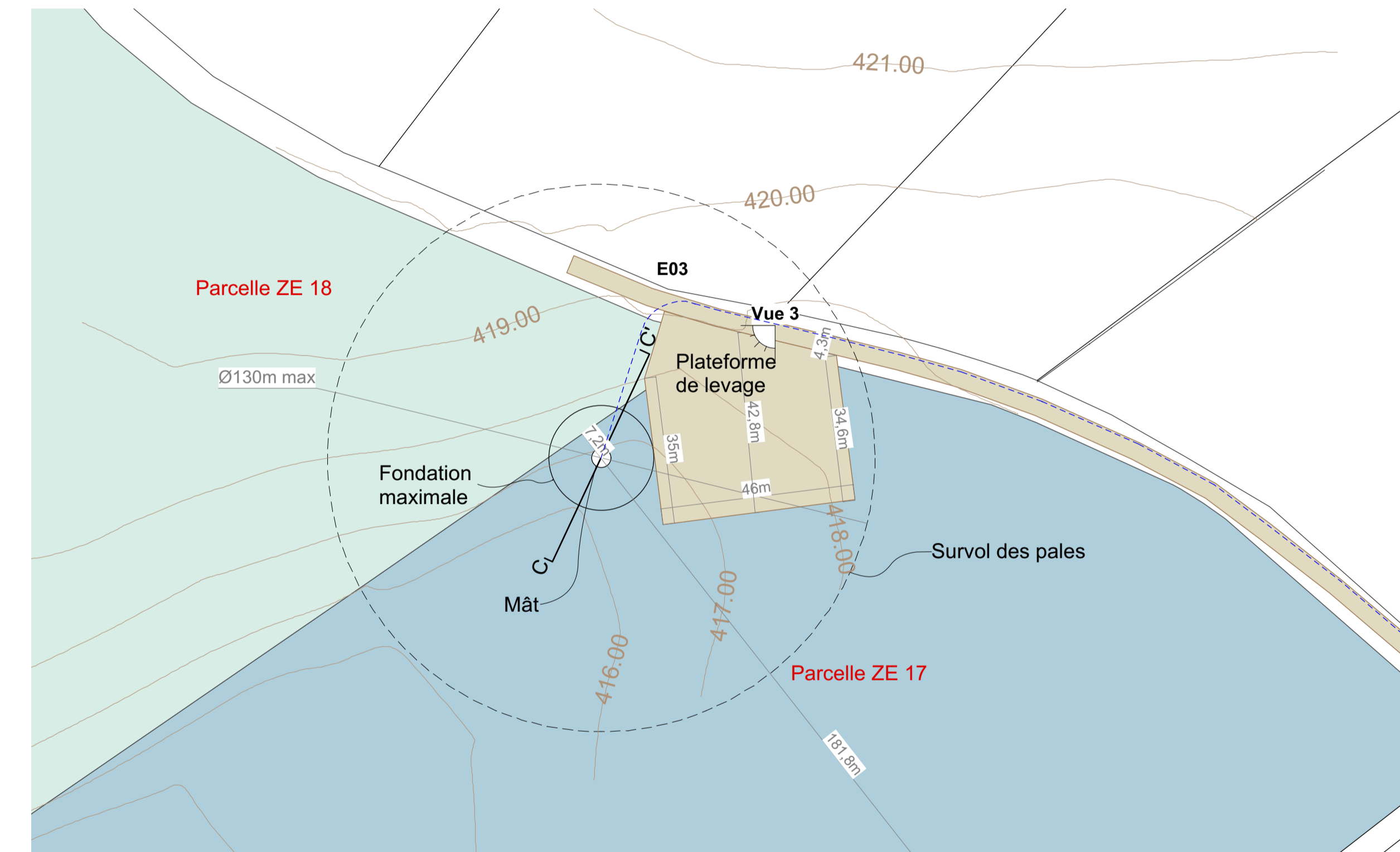
Représentations graphiques

Architecte
DETRY-LEVY & Associés
12 rue Dumont - 69004 Lyon
T. +33 (0)4 72 29 13 72 F. +33 (0)4 72 85 02 42
contact@detry-levy.eu www.detry-levy.eu

DETRY-LEVY & Associés
12 rue Dumont - 69004 Lyon
T. +33 (0)4 72 29 13 72 F. +33 (0)4 72 85 02 42
contact@detry-levy.eu www.detry-levy.eu



AE 10.2 - Plan de masse projeté éolienne E01 (1/1000ème)



AE 10.2 - Plan de masse projeté éolienne E03 (1/1000ème)



AE 10.2 - Plan de masse projeté éolienne E02 (1/1000ème)

AE 10.6 - Situation du terrain dans l'environnement proche



VUE 1 : Vue vers le futur emplacement de E01

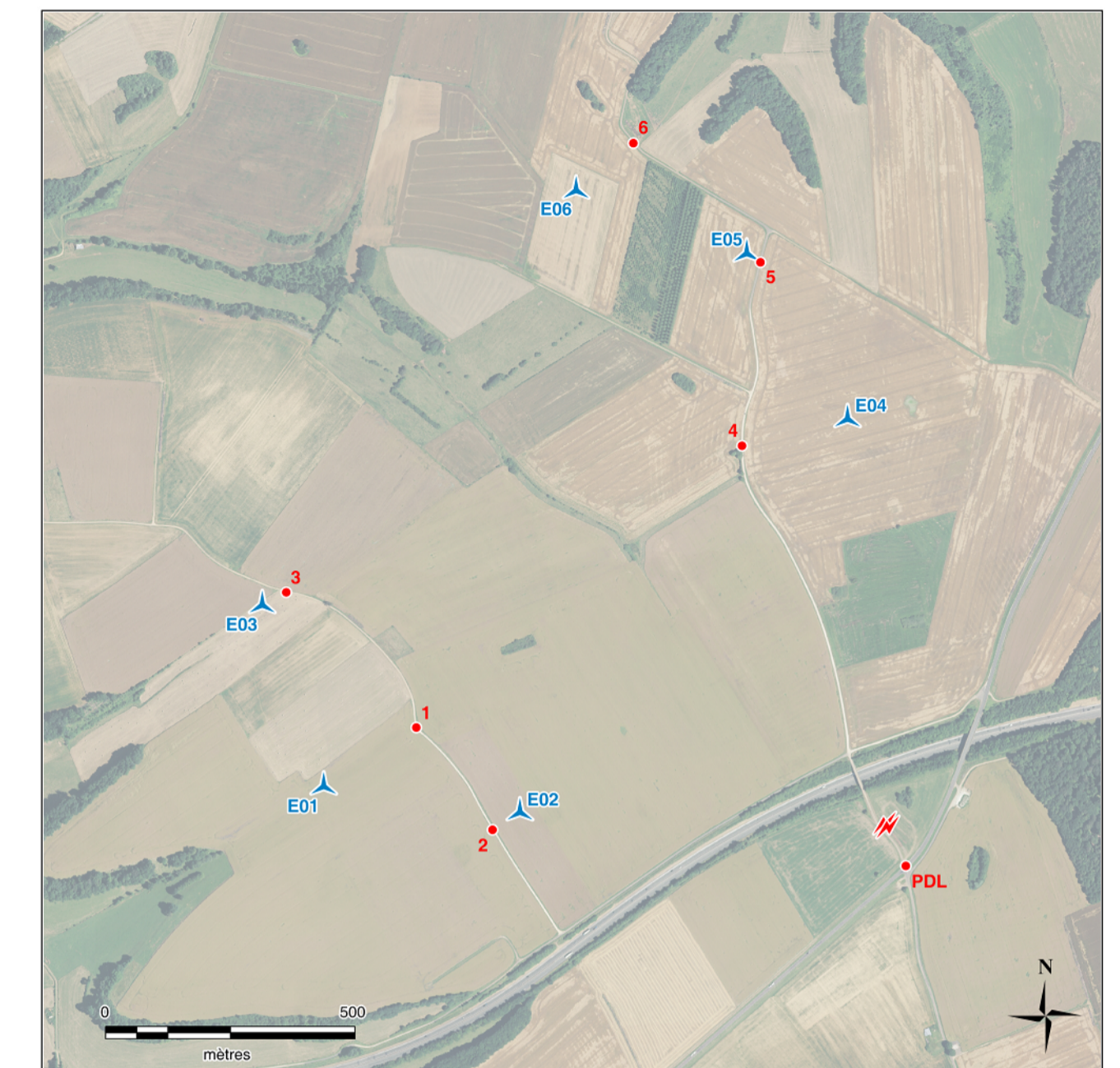


VUE 2 : Vue vers le futur emplacement de E02



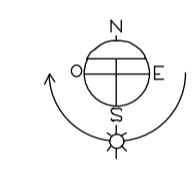
VUE 3 : Vue Nord vers le futur emplacement de E03

Situation prises de vues (1/12500ème)



LÉGENDE

- Raccordement électrique sur site
- Limite parcellaire du cadastre
- Parcelle construite concernée par l'AE
- Parcelle survolée concernée par l'AE
- Aire de levage ou de manœuvre
Chemin à renforcer ou à créer
- Survol maximal des pales : diam 65 m
Fondation maximale : diam 23 m



Modifications

Première édition
A 10 décembre 2018 Demande d'autorisation environnementale - version provisoire

Indice	Date	Modifications

Maître d'ouvrage **BORALEX S.A.R.L.**
représenté par M. Patrick DECOSTRE, Gérant
71, avenue Jean Jaurès
62575 BLENDÈCQUES

Opération **PROJET DU PARC ÉOLIEN DE BONNECOURT-CHAUFFOURT**
sur les communes de Bonnacourt (52360) et Chauffourt (52140)

Dossier: DL-1019

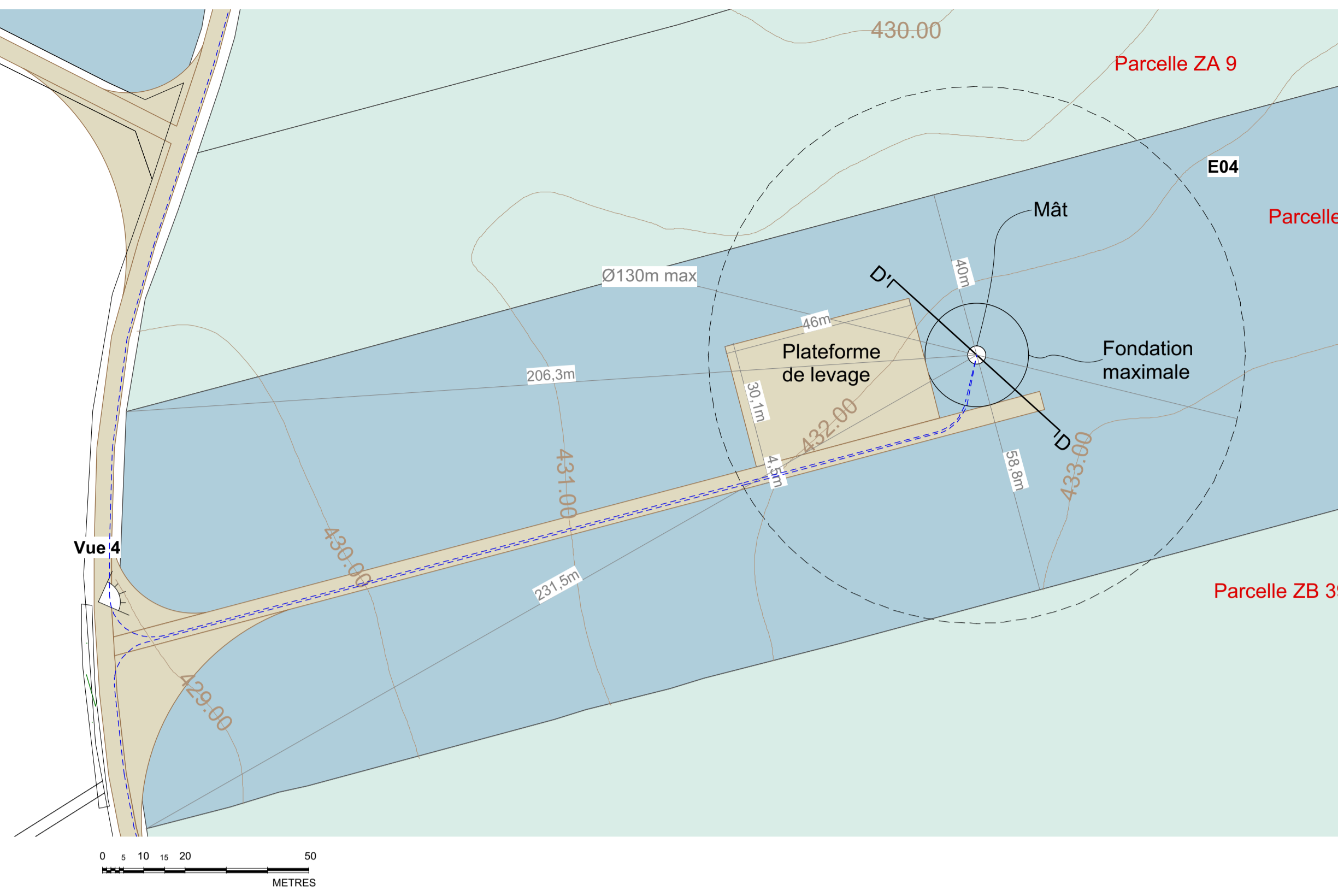
Document **Demande d'autorisation environnementale ÉOLIENNES**

AE 10.2 et AE 10.6

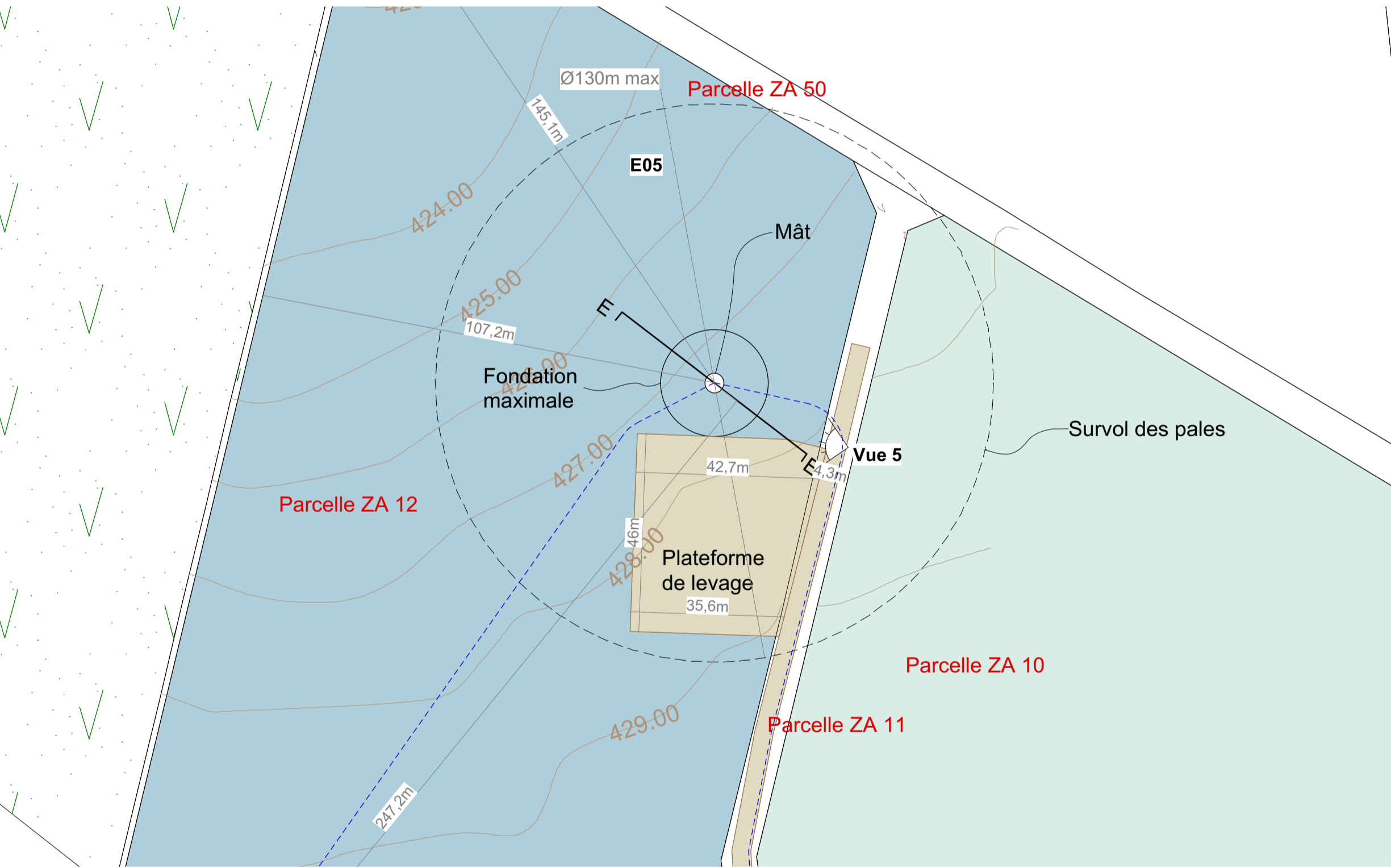
Représentations graphiques

Architecte
DETRY-LEVY & Associés
SARL D'ARCHITECTURE
rue Dumont - 69004 LYON
T. +33 (0)4 72 29 13 72
F. +33 (0)4 72 85 02 42
contact@detry-levy.eu
www.detry-levy.eu

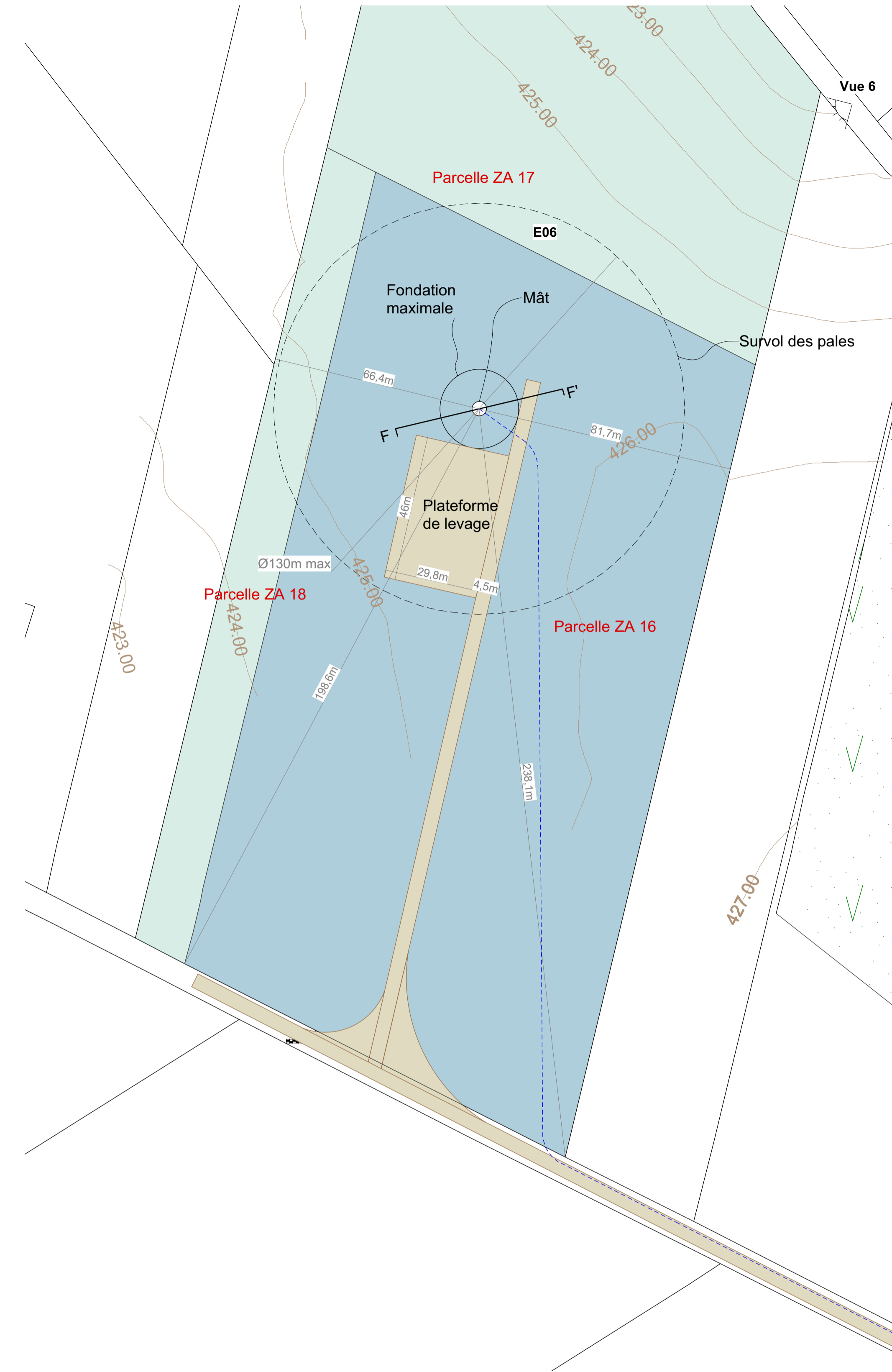
DETRY-LEVY & Associés
12 rue Dumont - 69004 Lyon
T. +33 (0)4 72 29 13 72 F. +33 (0)4 72 85 02 42
contact@detry-levy.eu
SARL D'ARCHITECTURE au capital de 100 000 €
Siret 524 484 80222 APE 7112Z
Régistre de l'Entreprise de l'Ain 15 20 94 8 304
TVA n°FR 13 502 338 046



AE 10.2 - Plan de masse projeté éolienne E04 (1/1000ème)



AE 10.2 - Plan de masse projeté éolienne E05 (1/1000ème)



AE 10.2 - Plan de masse projeté éolienne E06 (1/1000ème)

AE 10.6 - Situation du terrain dans l'environnement proche

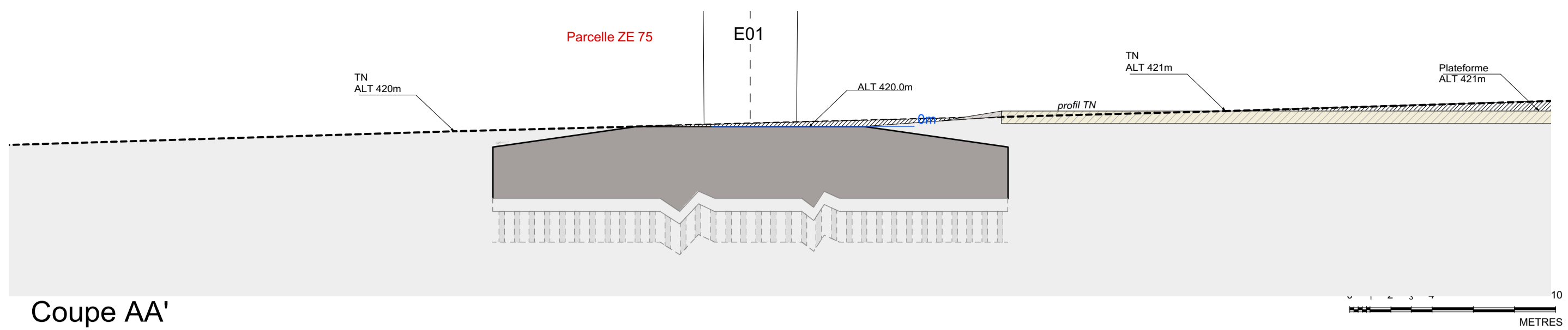


VUE 4 : Vue vers le futur emplacement de E04

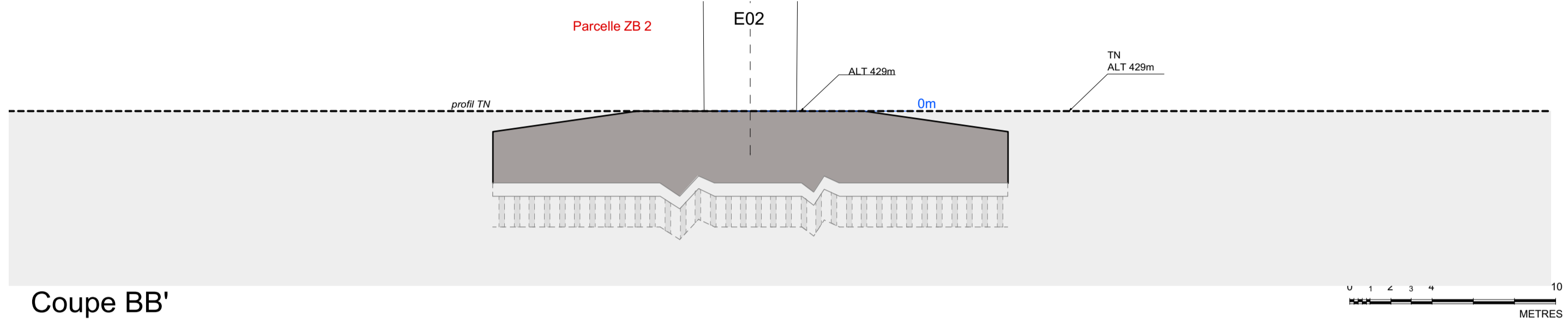
VUE 5 : Vue vers le futur emplacement de E05

VUE 6 : Vue vers le futur emplacement de E06

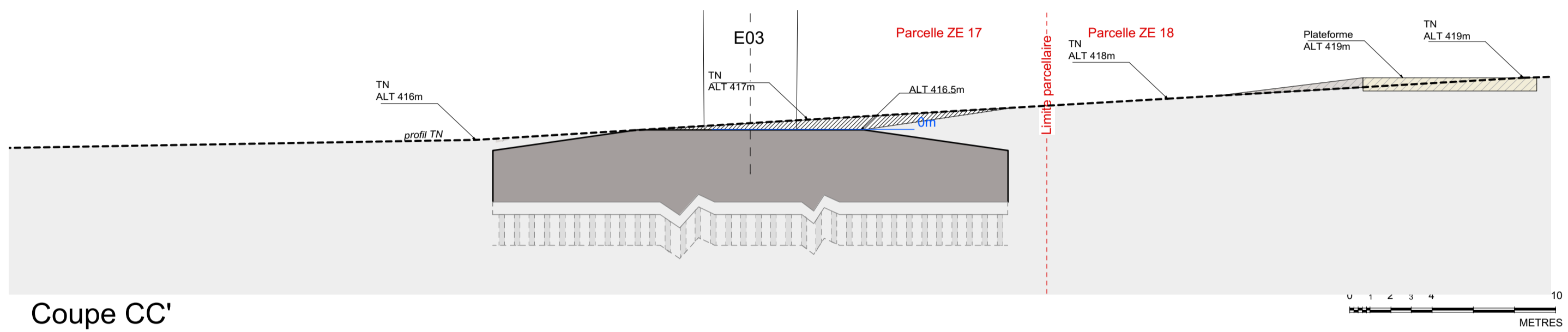
AE 10.4 - Coupes sur terrain (1/200ème)



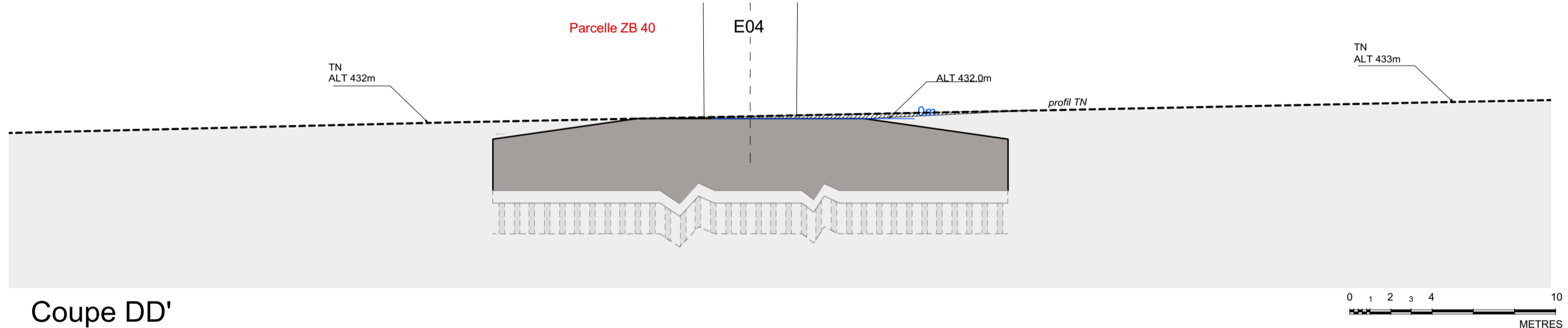
Coupe AA'



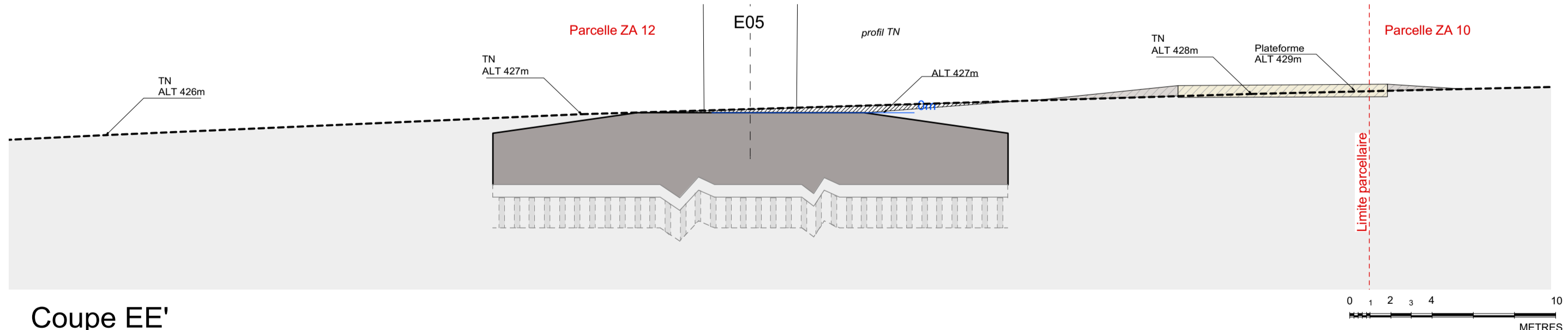
Coupe BB'



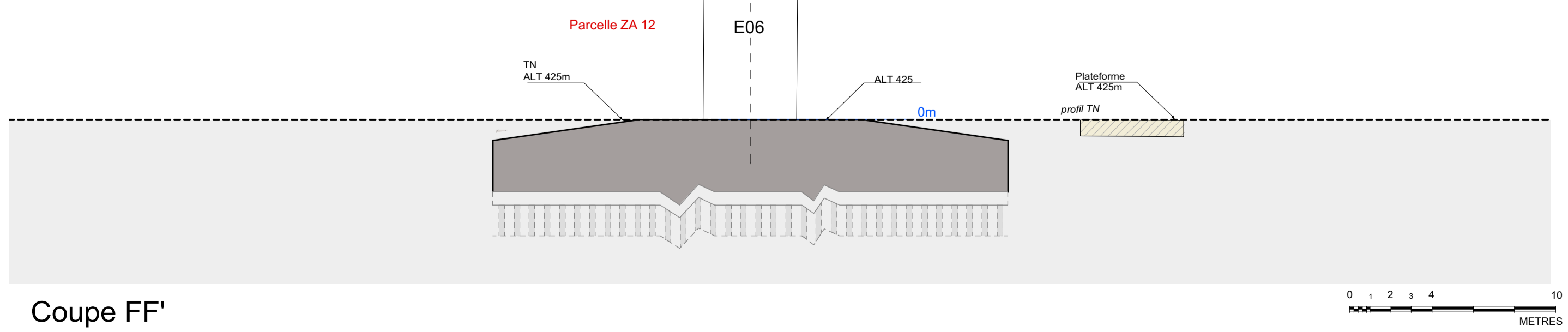
Coupe CC'



Coupe DD'



Coupe EE'



Coupe FF'

AE 10.1 - Notice

Projet du parc éolien de Bonnacourt-Chauffourt Aérogénérateurs - Communes de Bonnacourt et Chauffourt (52 Haute-Marne).

Le projet intégral consiste en l'implantation de 6 éoliennes (aérogénérateurs) d'une puissance nominale de 3,0 à 3,45 MW (Mégawatts) reliées au réseau électrique national via deux postes de livraisons. La présente notice concerne le projet d'implantation des aérogénérateurs.

Le site est localisé dans le département de la Haute-Marne en région Grand-Est, sur les communes de Bonnacourt et Chauffourt. Il se situe à l'extrême Nord des Collines et lacs de Langres. Sa localisation est singulière car il se trouve aux confins de plusieurs unités de paysage bien marquées, à savoir les collines et lacs de Langres, les plateaux ondulés de Langres et le Bassigny. Le site d'étude est donc implanté sur une portion de territoire dont les paysages glissent progressivement les uns vers les autres, entre plateaux, collines et vaste plaine. A titre d'information, son altitude moyenne est de 425m NGF.

La zone est largement dominée par des cultures en agriculture intensive. Les seuls massifs boisés correspondent à une peupleraie exploitée à titre privé ainsi qu'aux bois communaux en bordure de la vallée de Pontot traversant le site depuis l'ouest jusqu'à son centre. Le creux de cette vallée est d'ailleurs parcouru par un ruisseau éponyme. A noter également les quelques mares qui ponctuent çà et là le site d'étude, historiquement drainé pour permettre une exploitation agricole des terres arables.

Le pôle principal d'habitat et d'activités se situe à 13 kilomètres et correspond à la ville de Langres et ses abords. A proximité immédiate du site du projet, la densité de population est faible. Nous pouvons toutefois noter la présence de la commune de Val-de-Meuse, dont le bourg principal d'environ 1800 habitants est localisé à plus de deux kilomètres du projet.

Le principal enjeu touristique est lié au site de Langres de par sa notoriété, les points de vue qu'il offre sur le grand paysage et son rôle de marqueur paysager à grande échelle. A une échelle plus proche du site d'étude, on notera la présence d'un point de vue dominant le village de Chauffourt et faisant face au projet éolien : le point de vue dit du plateau de Ségre.

Les éoliennes sont situées sur des parcelles cultivées appartenant à des propriétaires privés. Afin de pouvoir construire les éoliennes, le maître d'ouvrage a signé des promesses de bail avec les propriétaires et les exploitants agricoles. Les deux postes de livraisons seront installés sur une parcelle communale appartenant à Bonnacourt et feront eux-aussi l'objet d'un redécoupage cadastral soumis à bail emphytéotique. Les aménagements annexes associés à l'utilisation des chemins feront l'objet de convention avec les communes ou associations foncières concernées.

Les communes de Chauffourt et Bonnacourt ne disposent pas encore de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce sont donc les dispositions du Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'y appliquent.

Le projet comprend 6 éoliennes dans les limites communales de Chauffourt et Bonnacourt. Elles se trouvent toutes sur des parcelles cultivées.

L'éolienne E01 est prévue sur la parcelle n°75 de la section ZE de la commune de Chauffourt. Notons le débord de fondation sur la parcelle ZE 74. Il s'agit de parcelles cultivées, elles sont délimitées:

- à l'ouest par un cordon boisé délimitant lui-même le rebord du plateau;
- à l'est par un chemin communal appartenant à la commune de Chauffourt;
- au nord et au sud par d'autres parcelles cultivées.

L'éolienne E02 est prévue sur la parcelle n°02 de la section ZB sur la commune de Bonnacourt. Il s'agit d'une parcelle cultivée. La parcelle est délimitée:

- au nord et à l'est par d'autres parcelles cultivées;
- au sud et à l'ouest par un chemin appartenant à l'association foncière de Frécourt; au sud du chemin se trouve l'autoroute A31.

L'éolienne E03 est projetée sur la parcelle 19 de la section ZE de la commune de Chauffourt; Notons le débord de fondation sur la parcelle ZE 18. Il s'agit de parcelles de cultures, elles sont délimitées:

- au nord et au sud par d'autres parcelles cultivées;
- à l'est par un chemin communal appartenant à la commune de Chauffourt;
- à l'ouest par un cordon boisé délimitant lui-même le rebord du plateau.

L'éolienne E04 est prévue sur la parcelle 40 de la section ZB sur la commune de Bonnacourt, Il s'agit d'une parcelle cultivée. Elle est délimitée:

- à l'est, au nord et au sud par d'autres parcelles cultivées;
- à l'ouest par un chemin appartenant à la commune de Bonnacourt.

L'éolienne E05 est prévue sur la parcelle n°12 de la section ZA de la commune de Bonnacourt. Il s'agit d'une parcelle cultivée. Cette parcelle est délimitée:

- à l'ouest par une peupleraie exploitée;
- au nord, au sud et à l'est par des chemins appartenant à l'association foncière de Bonnacourt.

L'éolienne E06 est prévue sur la parcelle n°16 de la section ZA de la commune de Bonnacourt. Il s'agit d'une parcelle cultivée. Cette parcelle est délimitée:

- à l'est par la peupleraie précédemment citée;
- au nord et à l'ouest par d'autres parcelles cultivées;
- au sud par un chemin appartenant à l'association foncière de Bonnacourt.

Le modèle d'éolienne exact n'a pas encore été arrêté mais un intervalle de gabarit a été défini. Cela permettra de prendre en compte les nouvelles évolutions technologiques, tout en respectant le gabarit maximum précisé dans la présente demande. Chaque éolienne sera équipée d'une génératrice d'une puissance nominale de 3,0 à 3,45 mégawatts, avec une hauteur hors tout maximale (en bout de pale) de 150 m au-dessus du terrain naturel. Les pales auront une longueur minimale de 59,8 m et maximale de 63,7 m, soit des rotors décrivant une course de 122 m à 130 m de diamètre.

Les espaces au pied de l'éolienne, ainsi que les aires de levage, seront empierrés à partir de matériaux vernaculaires concassés. L'électricité produite par le parc éolien sera dirigée vers deux postes de livraison appartenant lui aussi au maître d'ouvrage. Des aménagements connexes aux éoliennes seront réalisés. Ils correspondent aux réseaux et voiries nécessaires à la construction et à l'exploitation du parc éolien et sont détaillés dans le paragraphe «Réseaux et Voiries».

Les 6 éoliennes du projet éolien de Bonnacourt-Chauffourt sont implantées selon trois lignes orientées sud-ouest/nord-est, principalement pour réduire au maximum l'emprise du projet par rapport aux remparts de Langres.

Cette implantation prend également en compte des distances d'éloignement vis-à-vis des habitations, des habitats naturels à forts enjeux, des voies de communication, du patrimoine bâti (...), ceci afin de respecter les différentes contraintes humaines, paysagères, environnementales et techniques identifiées sur ce site.

Chaque éolienne a été implantée de manière à éviter les habitats naturels fortement sensibles tels que les bois et à s'éloigner au maximum des habitations. Les emplacements et orientations des plateformes et des chemins d'accès ont été optimisés afin de limiter au maximum les déblais-remblais et les raccords au terrain. Les chemins d'accès et les aires de levage sont décrits de manière plus détaillée plus bas.

Afin que les engins de chantier, les équipes de maintenance et les services d'incendies et de secours puissent accéder et évoluer sur site, une desserte reliant les emplacements des éoliennes sera indispensable. Cette desserte utilisera la voirie existante autant que possible. Il conviendra d'aménager les chemins existant (renforcement et élargissement à 5 m en ligne droite et jusqu'à 7 à 8 m dans les courbes) et certains virages pour que les transporteurs puissent acheminer les différents éléments. Il faudra aussi créer certains chemins d'accès. Tous ces aménagements seront affinés en fonction du constructeur d'éoliennes retenu. Environ 3700 m de chemins et routes existants seront repris et environ 700 m seront créés.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent. «Le site dispose en permanence d'une voie d'accès carrossable au moins pour permettre l'intervention des services d'incendie et de secours. Cet accès est entretenu. Les abords de l'installation placés sous le contrôle de l'exploitant sont maintenus en bon état de propreté.».

L'installation de la grue qui assemblera et lèvera les différents éléments des éoliennes nécessite des plateformes de levage dont les surfaces théoriques maximales (en fonction du modèle d'éolienne retenu lors de la construction) sont de 1500m² (50 mètres par 30). La configuration particulière dans laquelle s'inscrivent les éoliennes E03 et E05 nécessiteront une augmentation de cette surface, pouvant aller jusqu'à 1900 m². Ces dimensions pourront être réduites en fonction de la topographie du terrain et du constructeur d'éoliennes retenu. Après le chantier, ces plateformes seront conservées pour assurer les éventuelles interventions de maintenance.

Les éoliennes seront raccordées entre elles et connectées au poste de livraison par un réseau de câbles électriques (tension de 20 kV, câble de 95 à 400 mm² de diamètre) et de fibres optiques posés dans une tranchée commune de 1 à 1,20 m de profondeur environ, et de 0,3 m à 0,6m de largeur. La connexion du parc éolien au réseau Enedis se fera par la pose en tranchée d'un câble électrique d'une tension de 20 kV reliant les postes de livraison au poste source 63/20 kV de Champigny-lès-Langres. La maîtrise d'œuvre de cette phase de chantier est entièrement gérée par Enedis.

La connexion du parc éolien au réseau téléphonique se fera par la pose, en tranchée commune avec Enedis, d'un câble téléphonique en cuivre ou fibre optique. Le projet ne nécessite aucun autre type de raccordement : il n'y a aucun rejet d'eau pluviale, d'eau usée et aucun apport d'eau potable.

Il n'est pas prévu de construction en limite de terrain pour délimiter les espaces dédiés aux aérogénérateurs. En effet, l'installation d'une clôture ne sera pas nécessaire car les terrains d'implantation continueront d'être cultivés autour des éoliennes et de leurs aménagements.

Aucune plantation n'est prévue au pied des éoliennes, ni le long des plateformes et des accès. Ces aménagements seront réalisés au plus près du niveau du terrain naturel afin de limiter au maximum la création de talus et les déblais/remblais. Tous les déblais non réutilisés seront évacués en décharge sauf ordre contraire des propriétaires.

Le modelage des terrassements se fera par un raccordement souple au terrain. Les espaces dégradés seront remis en état. La terre végétale retirée pendant la phase des travaux ne quittera pas le chantier et sera mise en dépôt sur place en attendant son réemploi en fin de travaux. La terre végétale non réutilisée pour le chantier restera la propriété des propriétaires.

Aérogénérateurs: acier peint de couleur blanche à gris très clair (teinte imposée par l'Aviation Civile).
Chemins et plateformes : matériaux vernaculaires de pierres concassées (roches calcaires reprenant la teinte locale grise).

□

Coordonnées géographiques (WGS84)			
	Longitude	Latitude	Altitude
E01	5,45917853	47,96492139	420,00
E02	5,46443588	47,9643434	429,00
E03	5,45768016	47,96823299	416,50
E04	5,47357805	47,97126659	432,00
E05	5,47100492	47,97432004	427,00
E06	5,46646926	47,97555128	425,00

LEGENDE:

Adaptation remblais: constituée avec les matériaux du site, dont terre végétale en surface.

Adaptation déblais: terre végétale en surface évacuée

T.N.: terrain naturel actuel.

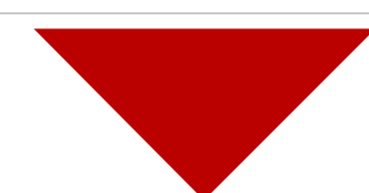
Aire de levage

NOTES:

Les aires de levage sont réalisées en suivant le terrain naturel, afin notamment de ne pas modifier les écoulements des eaux de ruissellement.

Les plans de coupe sont indiqués sur les de plans de masse correspondant à chaque éolienne. Elles sont stabilisées en surface, en particulier grâce aux matériaux excavés sur le site.

Ils sont orientés selon les lignes de plus grande pente.



Modifications	Première édition	
	A	10 décembre 2018
	Demande d'autorisation environnementale - version provisoire	
Indice	Date	Modifications

Maître d'ouvrage **BORALEX S.A.R.L.**
représenté par **M. Patrick DECOSTRE, Gérant**
71, avenue Jean Jaurès
62575 BLENDÉCQUES

Opération **PROJET DU PARC ÉOLIEN DE BONNACOURT-CHAUFFOURT**
sur les communes de Bonnacourt (52360) et Chauffourt (52140)

Dossier: DL-1019

Document **Demande d'autorisation environnementale**
ÉOLIENNES

AE 10.1 et AE 10.4

Représentations graphiques

Architecte
DETRY-LEVY & Associés
SARL D'ARCHITECTURE
rue Dumont - 69004 LYON

T. +33 (0)4 72 29 13 72
F. +33 (0)4 72 85 02 42

contact@detry-levy.eu
www.detry-levy.eu



AE 10.1 - Notice

Projet du parc éolien de Bonnacourt-Chauffourt - Postes de livraison électrique - Commune de Bonnacourt (52 - Haute-Marne)

Le projet intégral consiste en l'implantation de 6 éoliennes (aérogénérateurs) d'une puissance nominale de 3.0 à 3.45 MW (Mégawatts) reliées au réseau électrique national via deux postes de livraison. La présente notice concerne le projet d'implantation des postes de livraison électrique.

Localisation et état initial du site

Le site est localisé dans le département de la Haute-Marne en région Grand-Est, sur les communes de Bonnacourt et Chauffourt. Il se situe à l'extrême Nord des Collines et lacs de Langres. Sa localisation est singulière car il se trouve aux confins de plusieurs unités de paysage bien marquées, à savoir les collines et lacs de Langres, les plateaux ondulés de Langres et le Bassigny. Le site d'étude est donc implanté sur une portion de territoire dont les paysages glissent progressivement les uns vers les autres, entre plateaux, collines et vaste plaine. A titre d'information, son altitude moyenne est de 425m NGF.

La zone d'étude est largement dominée par des cultures en agriculture intensive. Les seuls massifs boisés correspondent à une peupleraie exploitée à titre privée ainsi qu'aux bois communaux en bordure de la vallée de Pontot traversant le site depuis l'ouest jusqu'à son centre. Le creux de cette vallée est d'ailleurs parcouru par un ruisseau éponyme. A noter également les quelques mares qui ponctuent çà et là le site d'étude, historiquement drainé pour permettre une exploitation agricole des terres arables.

Le pôle principal d'habitat et d'activités se situe à 13 kilomètres et correspond à la ville de Langres et ses abords. A proximité immédiate du site du projet, la densité de population est faible. Nous pouvons toutefois noter la présence de la commune de Val-de-Meuse, dont le bourg principal d'environ 1800 habitants est localisé à plus de deux kilomètres du projet.

Le principal enjeu touristique est lié au site de Langres de par sa notoriété, les points de vue qu'il offre sur le grand paysage et son rôle de marqueur paysager à grande échelle. A une échelle plus proche du site d'étude, on notera la présence d'un point de vue dominant le village de Chauffourt et faisant face au projet éolien : le point de vue dit du plateau de Segré.

Les éoliennes sont situées sur des parcelles cultivées appartenant à des propriétaires privés. Afin de pouvoir construire les éoliennes, le maître d'ouvrage a signé des promesses de bail avec les propriétaires et les exploitants agricoles. Les deux postes de livraisons seront installés sur une parcelle communale appartenant à Bonnacourt et feront eux-aussi l'objet d'un redécoupage cadastral soumis à bail emphytéotique. Les aménagements annexes associés à l'utilisation des chemins feront l'objet de convention avec les communes ou associations foncières concernées.

Description du projet

Les communes de Chauffourt et Bonnacourt ne disposent pas encore de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce sont donc les dispositions du Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'y applique.

L'emplacement prévu pour les postes de livraison est une parcelle en friche appartenant à la commune de Bonnacourt. Il s'agit de la parcelle n°33 de la section ZB. Cette parcelle est délimitée :
- au nord, par l'autoroute A31 ;
- à l'est et au sud par la route départementale D74 ;
- à l'ouest par un chemin communal de Bonnacourt.

Le projet consiste en l'implantation de deux postes de livraison, locaux techniques indispensables au fonctionnement d'un parc de production d'électricité sur le réseau. Ils permettent en l'occurrence la livraison de l'énergie produite par les éoliennes au réseau électrique national.

Un local technique est composé d'un module préfabriqué en béton parallélépipédique. Ce local abritera des équipements techniques (compteurs et protections électriques), un poste de contrôle (suivi et pilotage) et un poste de stockage pour le matériel de petite maintenance.

L'installation d'une clôture ne sera pas nécessaire pour le poste de livraison. Ces aménagements correspondent aux réseaux et voiries nécessaires à la construction et à l'exploitation du parc éolien. Ils sont détaillés dans le paragraphe «Réseaux et Voiries».

Parfi pris d'implantation

L'option retenue consiste à positionner les postes de livraisons en enfilade, en bordure du chemin communal appartenant à Bonnacourt et cadastré ZB47, à distance des habitations. Les locaux, d'environ 9m x 2,65 m x 2,67 m, ne seront pas visibles depuis l'habitat. Ils seront habillés d'un bardage en bois et bordés de part et d'autre d'un alignement végétal.

Réseaux et Voiries

L'accès principal aux postes de livraison se fera par la voie départementale D74 et par le chemin communal de Bonnacourt. Aux abords du poste de livraison, le terrain sera remodelé au plus près des niveaux d'origine. Une bande d'une largeur de 1,5 m sera empierrée (matériaux vernaculaires) autour du bâtiment de manière à faciliter l'entretien et la maintenance, tout en favorisant l'infiltration naturelle des eaux de pluie. Une plateforme sera stabilisée pour permettre l'accès au poste et le stationnement ponctuel des véhicules de maintenance. Le terrain sera toujours aménagé de manière minimale afin de limiter l'impact de la construction. Les éoliennes seront raccordées entre elles et connectées au poste de livraison par un réseau de câbles électriques (tension de 20 kV, câble de 95 à 400 mm² de diamètre) et de fibres optiques posés dans une tranchée commune de 1 à 1,20 m de profondeur, et de 0,3 m à 0,6m de largeur. La connexion du parc éolien au réseau Enedis se fera par la pose en tranchée d'un câble électrique d'une tension de 20 kV reliant les postes de livraison au poste source 63/20 kV de Champigny-lès-Langres. La maîtrise d'œuvre de cette phase de chantier est entièrement gérée par Enedis. La connexion du parc éolien au réseau téléphonique se fera par la pose, en tranchée commune avec Enedis, d'un câble téléphonique en cuivre ou fibre optique. Le projet ne nécessite aucun autre type de raccordement : il n'y a aucun rejet d'eau pluviale, d'eau usée et aucun apport d'eau potable.

Aménagements et infrastructures annexes

Il n'est pas prévu de construction en limite de terrain pour délimiter l'espace dédié au poste de livraison. En effet, l'installation d'une clôture ne sera pas nécessaire.

Matériaux et couleurs

Poste de livraison: Les façades sont habillées d'un bardage en bois (bâtiment préfabriqué en usine) et les portes et grilles de ventilation sont en métal. Les huisseries seront peintes en gris anthracite ou ardoise (RAL 7015 ou 7016)

Chemins et plateformes : matériaux vernaculaires de pierres concassées (roches calcaires reprenant la teinte locale). Tous les déblais non réutilisés seront évacués en décharge sauf ordre contraire des propriétaires. Le modelage des terrassements se fera par un raccordement souple au terrain. Les espaces dégradés seront remis en état et re-végétalisés. La terre végétale retirée pendant la phase des travaux ne quittera pas le chantier et sera mise en dépôt sur place en attendant son réemploi en fin de travaux. La terre végétale non réutilisée pour le chantier restera la propriété des propriétaires.

AE 10.7 10.6 - Situation du terrain dans l'environnement



Vue 01 - Vue de l'implantation, vers le Nord Ouest

AE 10.5 - Insertion du projet dans son environnement



Vue 02 - Insertion des postes de livraison, vers le Nord Ouest

Plan de situation (1/25000ème)

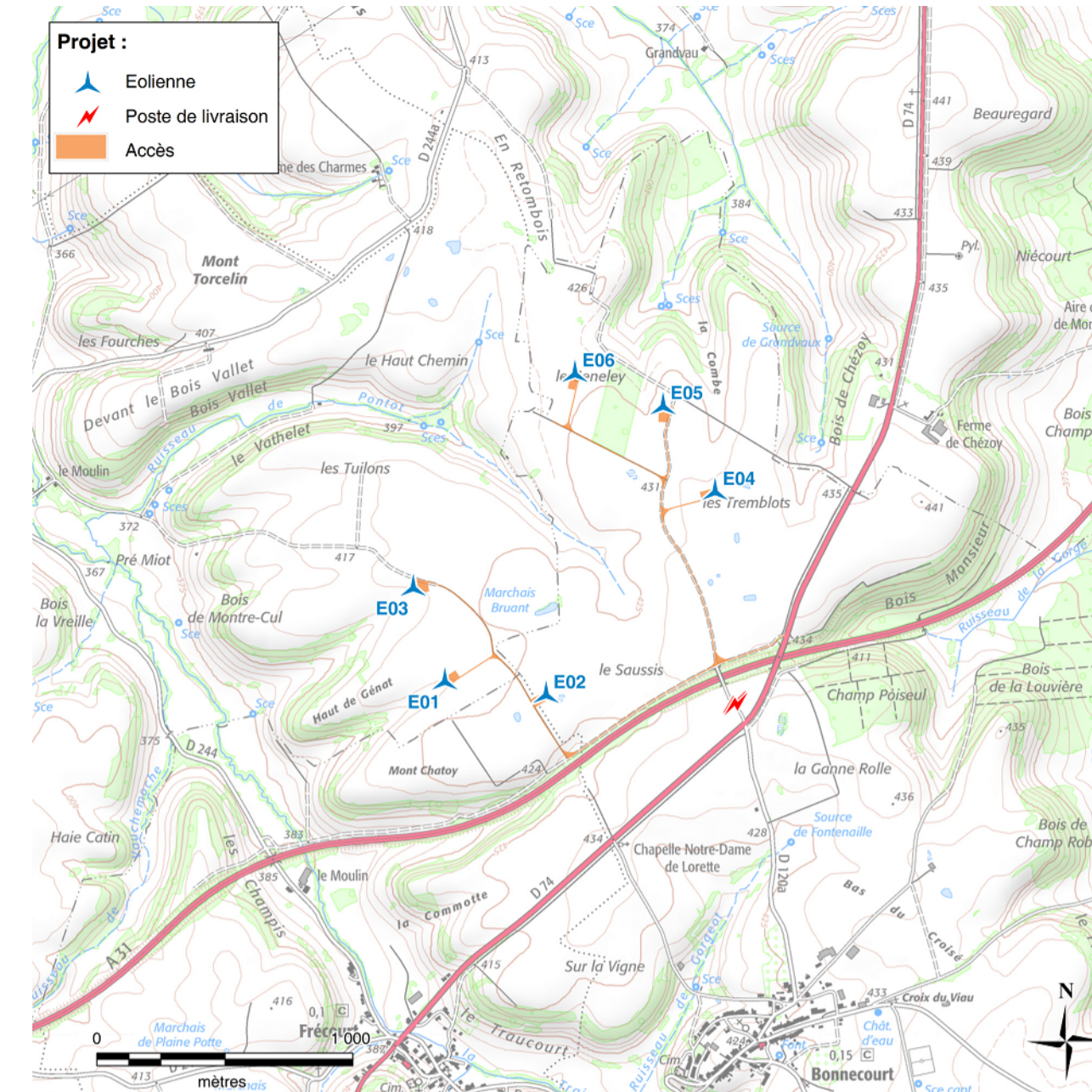
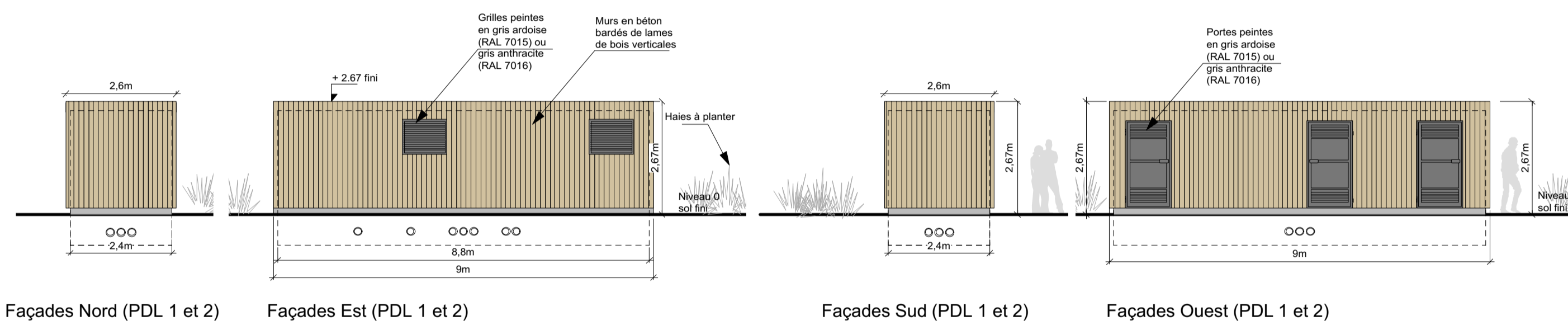


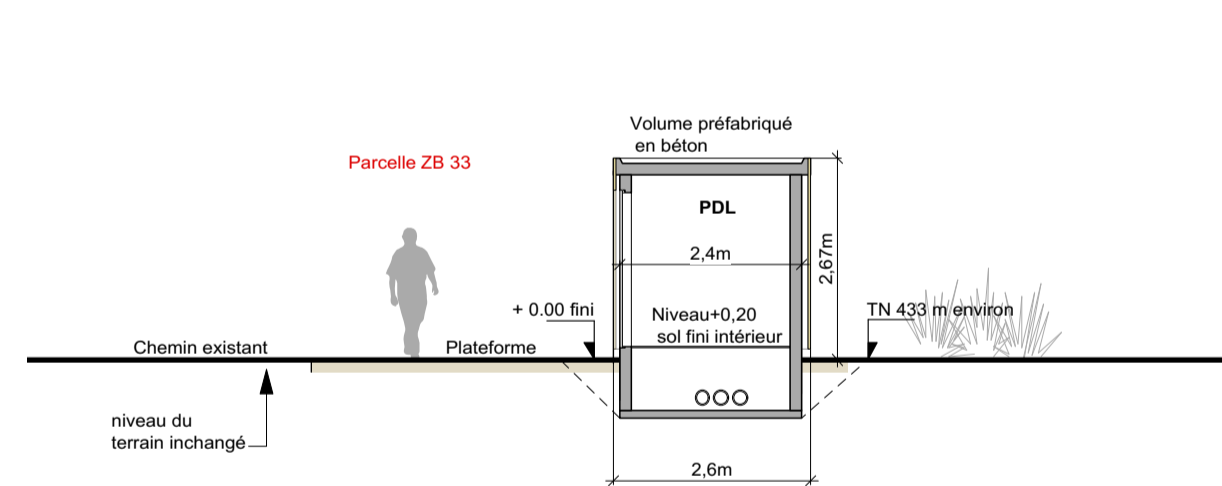
Photo aérienne et prises de vue (1/12500ème)



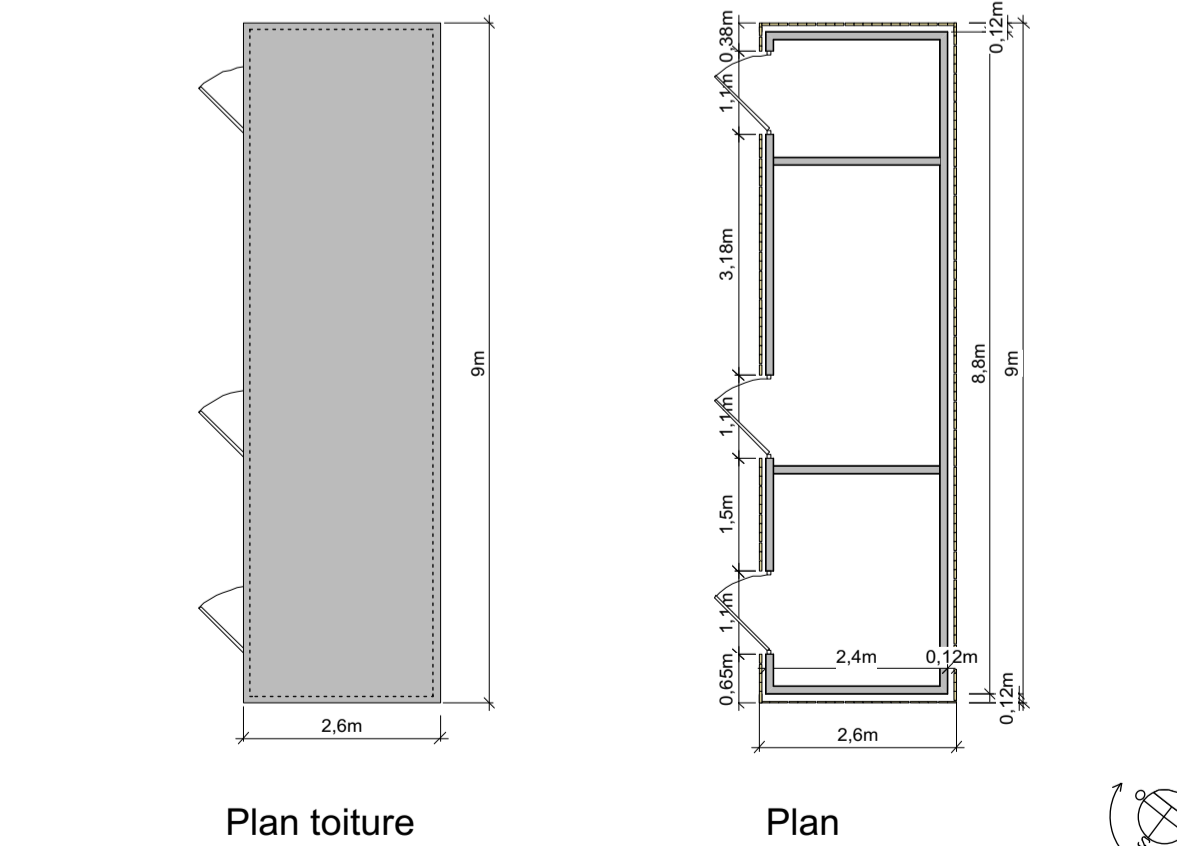
AE 10.3 - Façades (1/100ème)



AE 10.4 - Coupe AA' (1/100ème)



AE 10.3 - Plans (1/100ème)



Coordonnées géographiques (WGS84)		
PDL 1	5,47422417	47,96397108
PDL 2	5,47430441	47,96389895

Modifications

Indice	Date	Modifications
A	10 décembre 2018	Demande d'autorisation environnementale - version provisoire

Maître d'ouvrage
BORALEX
 BORALEX S.A.R.L.
 représenté par M. Patrick DECOSTRE, Gérant
 71, avenue Jean Jaurès
 62575 BLENEDECQUES

Opération
PROJET DU PARC ÉOLIEN DE BONNACOURT-CHAUFFOURT
 sur les communes de Bonnacourt (52360) et Chauffourt (52140)

Dossier: DL-1019

Document
 Demande d'autorisation environnementale

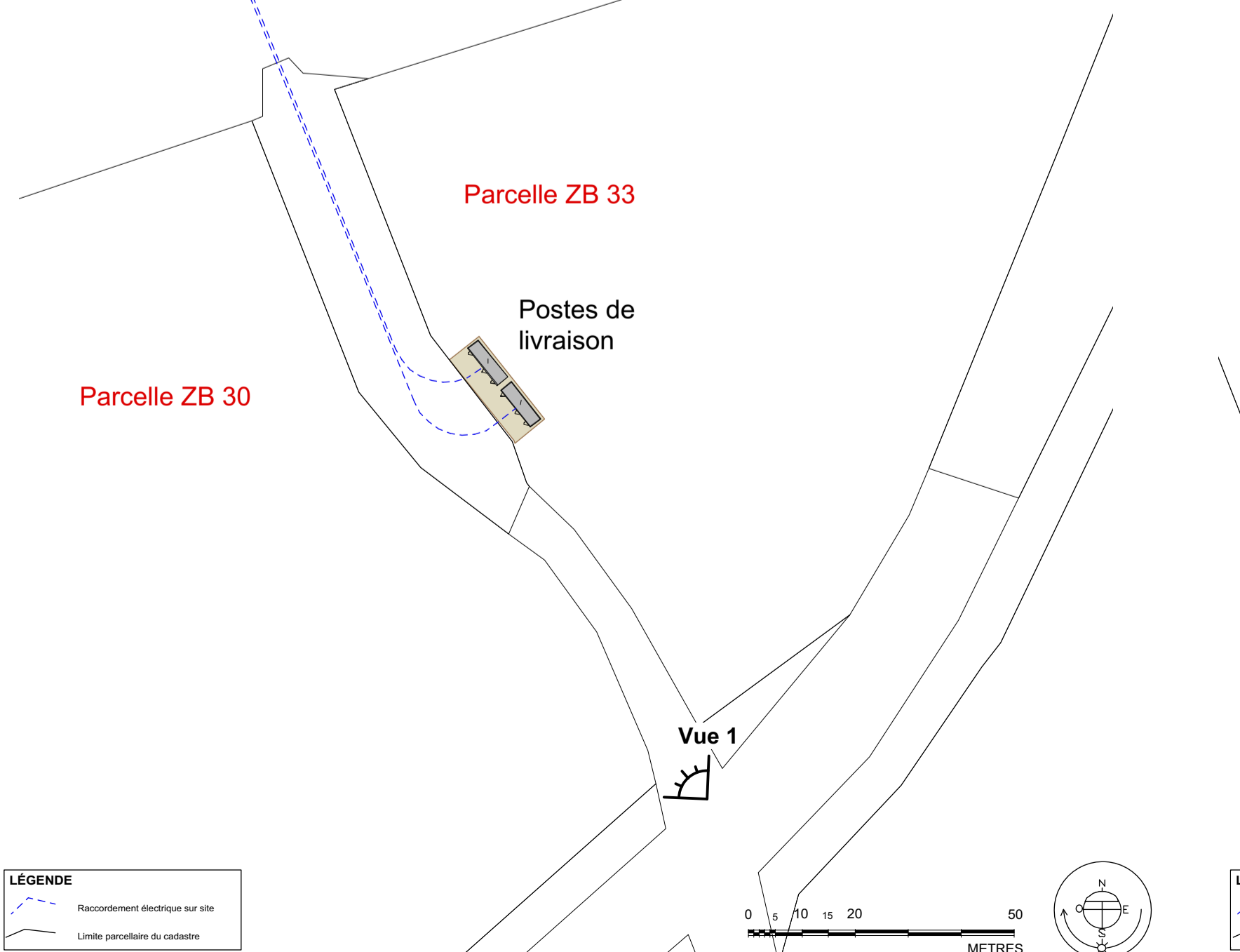
Architecte
 DETRY-LEVY & Associés
 SARL D'ARCHITECTURE
 12 rue Dumont - 69004 LYON
 T. +33 (0)4 72 29 13 72
 F. +33 (0)4 72 85 02 42
 contact@detry-levy.eu
 www.detry-levy.eu

Indice
 Numéro **1/1**
 Echelle variable
 Date 21 janvier 2018
 Destinataire(s)
 Auteur(s) DETRY-LEVY & Associés
 doc. info. Vector Works

POSTES DE LIVRAISON
 de la centrale électrique pour les éoliennes de E01 à E07
AE 10.1 à AE 10.7
 représentations graphiques

DETRY-LEVY & Associés
 12 rue Dumont - 69004 LYON
 T. +33 (0)4 72 29 13 72 F. +33 (0)4 72 85 02 42
 contact@detry-levy.eu
 SARL D'ARCHITECTURE au capital de 400 000 €
 SIREN 480 284 488 00024 APE 7112
 Numéro de TVA intracommunautaire FR 20 480 284 488
 TVA Intracommunautaire FR 13 480 284 488

AE 10.2 - Plan masse projeté (1/1000ème)



Plan masse projeté poste de livraison (1/200ème)

